



## La communauté internationale unie contre la pollution au mercure

**Ne pas diffuser avant le 24 septembre**

- La première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure (COP1) se tiendra du 24 au 29 septembre 2017 à Genève en Suisse.
- La communauté internationale célébrera à cette occasion l'entrée en vigueur de la Convention de Minamata sur le Mercure, qui représente une menace majeure pour la santé publique et l'environnement
- Entre 14 et 15 millions de mineurs sont exposés au mercure en raison de son utilisation dans des activités d'extraction d'or artisanale et à petite échelle dans plus de 70 pays
- L'exposition au mercure peut causer des dommages irréversibles au cerveau, au cœur, aux reins, aux poumons et au système immunitaire, particulièrement chez les enfants et les nourrissons.

**Genève, le 24 septembre 2017** – Plus de 150 États se rassemblent à Genève cette semaine afin de marquer une étape décisive dans les efforts menés contre la pollution au mercure, considéré comme l'un des produits chimiques les plus dangereux pour la santé et l'environnement.

Le mercure est une neurotoxine d'ampleur mondiale. Ce métal lourd est rejeté dans l'environnement suite à nombre d'activités humaines. Une fois dans l'environnement, il pénètre dans la chaîne alimentaire, s'accumule dans l'organisme et peut ainsi endommager le cerveau, le cœur, les reins, les poumons et le système immunitaire de personnes de tout âge. Le mercure est particulièrement nocif pour le fœtus et les nourrissons dont le système nerveux est encore en développement. Les dommages qu'il cause au cerveau sont irréversibles et il n'existe pas de niveau d'exposition au mercure élémentaire qui soit sans risque pour le corps humain, des effets pouvant être constatés même à de très faibles concentrations.

Les parties à la Convention, entrée en vigueur le 16 août 2017, vont désormais commencer à mettre en œuvre ce nouveau traité international. La Convention prévoit notamment l'interdiction de l'ouverture de nouvelles mines d'extraction primaire de mercure, la fermeture progressives des mines existantes, le contrôle de l'utilisation du mercure dans l'extraction artisanale et à petite échelle d'or, dans certains procédés industriels et dans la production de produits de notre quotidien comme certaines lampes fluorescentes compactes, certaines piles ou les amalgames dentaires. La Convention visera également à contrôler les émissions de mercure émis comme sous-produit des secteurs industriels – dont la combustion du charbon.

« Cette convention sauvera des vies. », a déclaré Erik Solheim, le chef de l'ONU Environnement. « Les personnes du monde entier souffrent d'intoxications et il est grand temps que cela cesse. A présent, notre travail débute pour œuvrer à retirer le mercure des procédés industriels et pour empêcher qu'il ne pénètre dans nos organismes et dans nos écosystèmes fragiles. »



Des milliers de tonnes de mercure sont rejetées chaque année dans l'air, l'eau et les sols. Le mercure peut être rejeté de manière naturelle, en cas d'altération de roches contenant du mercure, de feux de forêts ou d'éruptions volcaniques. Cependant, les émissions les plus importantes proviennent des activités humaines, en particulier la combustion du charbon et l'extraction artisanale et à petite échelle d'or. Dans plus de 70 pays, les activités d'extraction exposent à elles seules près de 15 millions de mineurs à l'intoxication au mercure, dont les enfants qui travaillent dans ces mines.

Comme d'autres métaux lourds, le mercure persiste dans l'environnement et s'accumule dans les tissus humains et ceux des animaux. L'exposition au mercure se produit surtout par l'ingestion de poissons et d'autres espèces marines contaminés au méthylmercure, sa forme la plus toxique et biocumulative. Les personnes peuvent également être exposées au mercure élémentaire ou inorganique par l'inhalation de vapeurs de mercure au cours d'activités professionnelles, en cas de rejets accidentels, ou encore dans les cas de contact direct lors de son utilisation.

La pollution au mercure est un problème d'envergure mondiale : le mercure s'évapore et peut par conséquent être transporté dans l'air sur de longues distances loin de sa source d'émission d'origine, polluant ainsi l'air, l'eau et les sols.

Le mercure est également utilisé dans des appareils de mesure tels que les thermomètres et les sphygmomanomètres (appareil de mesure de la pression sanguine). La Convention de Minamata stipule la suppression progressive de la fabrication, de l'importation et de l'exportation de ces produits contenant du mercure ajouté à l'horizon 2020. Plusieurs établissements de soin de santé dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil et les Philippines ont démontré que leur élimination était possible. Les États ont encouragé l'utilisation d'alternatives et d'instruments médicaux sans mercure afin de réduire l'exposition des professionnels de la santé et du grand public au mercure.

## La Convention

La Convention de Minamata contient des dispositions relatives au cycle de vie complet du mercure. Elle comprend des contrôles et des réductions d'un grand nombre de produits, de procédés et d'industries dans lesquels le mercure est utilisé, rejeté ou émis. La Convention aborde également l'extraction primaire du mercure, son exportation et son importation, son stockage dans des conditions sûres ainsi que son élimination en tant que déchet.

Dans le cadre de la Convention, les pays ont notamment l'obligation de :

- Contrôler les émissions de mercure de certains secteurs clés (dont la combustion du charbon, l'incinération des déchets, les métaux non ferreux et la production de ciment)
- Interdire les nouvelles activités d'extraction minière primaire de mercure et organiser de la fermeture des mines existantes après un certain délai
- Contrôler le commerce du mercure
- Œuvrer à réduire l'utilisation du mercure dans l'extraction artisanale et à petite échelle d'or – la source la plus importante de pollution par le mercure
- Encourager la coopération internationale sur le suivi et l'innovation en lien avec le mercure



## Offre mondiale, commerce et demande de mercure

Un nouveau rapport de l'ONU Environnement intitulé « Global Mercury Supply, Trade and Demand » (*L'approvisionnement en mercure, le commerce et la demande de mercure dans le monde*) (<http://www.unep.org/chemicalsandwaste/news/un-environment-report-global-mercury-trade-down-new-mercury-mining-worrisome-trend>) confirme la place de l'extraction artisanale et à petite échelle d'or comme principale source d'émissions de mercure (principalement en Afrique, Asie et Amérique Latine) suivie par la combustion de charbon. L'extraction artisanale et à petite échelle d'or ainsi que la production de chlorure de vinyle monomère sont ensemble à l'origine de plus de 60 % de la demande mondiale en mercure.

L'extraction artisanale et à petite échelle d'or représente entre 12 et 15% de la production d'or mondiale et emploie environ 15 millions de personnes dont 4 à 5 millions de femmes et d'enfants, qui pour la plupart ne sont pas informés sur les risques que présentent le mercure et sur les alternatives possibles existantes. De nombreux programmes sont en place pour aider les mineurs à effectuer la transition vers des procédés sans mercure, mais les défis rencontrés sont importants.

## L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la plus haute instance de prise de décision dans le monde sur cette question, se réunira à Nairobi, au Kenya du 4 au 6 décembre 2017, sur le thème de la pollution. Davantage d'informations: [www.unep.org/environmentassembly/un-environmentassembly](http://www.unep.org/environmentassembly/un-environmentassembly)

## Notes à l'attention des journalistes

Signée par 128 pays, et ratifiée par 80 pays ainsi que l'Union européenne (information en date du 24 septembre), la Convention tient son nom de l'intoxication au mercure la plus grave de l'histoire, survenue à Minamata en mai 1956, au Japon, suite au rejet continu d'eaux usées contaminées dans la baie de Minamata, et cela depuis les années 30. Les habitants de la région ayant consommé du poisson et des fruits de mer ont été victimes de convulsions, de psychose, de perte de conscience et de coma. Au total, des milliers de personnes ont été reconnues comme ayant directement souffert d'intoxication au mercure, maintenant connue sous le nom de maladie de Minamata.

**Consultez le programme et les documents relatifs à la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata ici :** <http://cop1.mercuryconvention.org/>

**Visionnez la vidéo de l'ONU Environnement sur l'extraction artisanale et à petite échelle d'or:** <https://www.youtube.com/watch?v=BmJT SptLab4&feature=youtu.be>

**Visitez [www.mercuryconvention.org](http://www.mercuryconvention.org) pour plus d'informations.**

**Pour en savoir plus sur le travail de l'ONU Environnement relatif aux substances chimiques et à la santé visitez :** <http://www.unep.org/chemicalsandwaste/>

**Contact :** Pour toute demande d'entretien, veuillez contacter Niamh Brannigan at: [niamh.brannigan@unep.org](mailto:niamh.brannigan@unep.org) or tel : +254 717733348 (contact par WhatsApp préféré)